



## REGLEMENT TRAIL DU VERDIER 2026

8eme édition

### 1. Présentation des courses

L'association Xtreme du Verdier propose le **Dimanche 12 avril 2026** trois parcours de trail au départ de la mairie de Saint Nicolas des Bois, tracés en majorité sur des sentiers et chemins forestiers.

Parking sur place.

Restauration et buvette sur place (prévoir de l'espèce).

Contact de l'organisation :

courriel : xcdecouvesverdier@gmail.com

Adresse postale : XTREME DU VERDIER, 61 bis route de Basingstoke 61000 Alençon

### 2. Détails techniques

Chronométrage assuré par la société Chronoboom.

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la FSGT.

**Parcours techniques, ne vous sous-estimez pas mais ne sous-estimez pas l'épreuve à laquelle vous voulez participer.**

**10KM avec 350 de D+, départ 10h, ravitaillement à l'arrivée**

**20 KM avec 850 de D+, départ 9h30, ravitaillement intermédiaire et final**

**35 KM avec 1300 de D+, départ 8h30, 2 ravitaillements intermédiaire et un final**

Balisage par rubalises ou drapeaux

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le tracé à tout moment, suivant l'état de la forêt.

Les concurrents doivent effectuer scrupuleusement la totalité du parcours, balisé par les organisateurs, respecter l'environnement. Aucun gel / Bouteille / Gobelet ne doit être jeté dans la nature sous peine de disqualification. Des poubelles seront présentes aux ravitaillements.

La sécurité des coureurs sera assurée par des signaleurs, lors des traversées des voies ouvertes à la circulation, chaque participant se doit de signaler un coureur en détresse à l'assistance médicale ou aux signaleurs présents sur le parcours.

Le comité d'organisation assure la fermeture des parcours derrière les derniers concurrents.

**En cas d'abandon, afin d'éviter des recherches inutiles, les concurrents doivent venir se signaler au comité d'organisation.**

Les organisateurs se réservent le droit d'arrêter la course à tout moment en cas d'accident corporel grave ou multiple, ou d'intempéries exceptionnelles susceptibles de mettre en danger les participants.

### **3. Modalités d'inscription :**

Inscription **uniquement** en ligne via le site de la course : [trailduverdier.oute.org](http://trailduverdier.oute.org) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 à 20h, 200 dossards pour chaque distance (Une liste d'attente sera ouverte pour chaque course).

Les coureurs devront fournir, au moment de l'inscription :

- un PPS valide à la date de la course.
- une Autorisation parentale en plus du PPS pour les mineurs

Pour les trails 20km et 35 KM, coureurs majeurs uniquement.

Aucune inscription sur place.

### **Droits d'engagement :**

10 km : 10€

20 km : 15€

35 km : 20€

Rando sur place avant le départ, don libre de 5 euros minimum pour l'association

**Clôture des inscriptions le 10 avril à minuit.**

### **4. Forfait d'un concurrent avant le départ :**

Tout concurrent contraint à déclarer forfait (cause médicale ou de force majeure), devra se faire connaître auprès de l'organisation pour être remboursé, son dossard sera remis à disposition.

### **5. Retrait des Dossards**

Sur présentation d'une pièce d'identité avec photo du participant et après signature d'une feuille d'émargement confirmant l'acceptation du présent règlement, le coureur pourra récupérer son dossard.

Le retrait des dossards, équipés de puces de chronométrage, s'effectuera sur la zone de départ (parvis de la mairie de Saint Nicolas des bois, 61250), de 7h à 9h15 mais également le samedi de 16H à 17h30 au même endroit.

**Aucun transfert direct de dossard d'un coureur à une autre ne sera toléré, toute modification d'attribution devra passer par l'organisation pour des raisons de sécurité.**

**Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.**

### **6. Matériel**

Chaque participant s'équipera en fonction de la météo.

Les chaussures de type Trail sont fortement conseillées.

Prévoir un gobelet pour les ravitos (**Aucun gobelet ne sera fourni sur les ravitaillements**).  
Prévoir 4 épingle à nourrice pour fixer votre dossard ou un porte dossard.

### **7. Récompenses**

Seuls les concurrents présents sur le podium peuvent prétendre aux récompenses.

Un podium sera réalisé pour le scratch hommes, scratch femmes (ainsi que scratch cadets pour le 10km)

## **8. Droit à l'image**

L'acceptation de ce règlement vaut autorisation pour les organisateurs du trail du Verdier, ainsi que leurs ayants droits tels que des partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles le coureur pourrait apparaître, sur tous les supports et documents promotionnels (pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et traités en vigueur).

## **9. Engagement :**

*La validation de l'inscription implique l'acceptation des engagements suivants :*

*Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course, à respecter le règlement en tous points.*

*Je déclare être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de secours, de recherche et d'évacuation en France.*

*Je déclare m'être renseigné(e) sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part.*